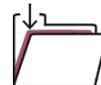


MESURE 26

Accélérer la transition vers la sobriété



Moyen terme



Mesures 3, 15, 17,
22, 23, 25 et 27

La transition énergétique vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre par la transformation du modèle énergétique qui façonne la société et son mode de fonctionnement. La sobriété et l'efficacité sont donc à rechercher dans tous les secteurs de la vie quotidienne et économique du territoire : décarboner, raisonner l'usage de matières premières et minimiser les pressions exercées sur la nature. Elles concernent l'alimentation, les consommations, le numérique, les productions de biens, les pratiques agricoles et les aménagements. Avec l'augmentation du coût de l'énergie, la précarité énergétique touche près d'un habitant sur cinq sur le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Dans sa programmation pluriannuelle de l'énergie, l'État fixe à 40 % l'objectif de réduction des consommations d'énergie fossile d'ici 2050. L'atteinte de cette ambition interroge le fonctionnement actuel de notre société. La transition énergétique nécessite une évolution majeure de nos modes de vie. Il s'agit d'œuvrer conjointement sur les valeurs et les représentations, les habitudes quotidiennes, l'organisation économique et sociale, les objets et systèmes disponibles, les infrastructures et le fonctionnement des institutions. Face à ces défis, de nouveaux modes de collaboration sont à expérimenter et à diffuser pour mieux combiner les initiatives citoyennes, collectives ou privées avec les politiques publiques.

La société civile se mobilise en effet plus rapidement que les structures publiques sur les sujets de transition. Isolées, ces initiatives restent anecdotiques. Elles ne sont pas « institutionnalisées » au sens de généralisées et intégrées au quotidien des habitants. La rencontre du politique et des initiatives collectives permet ce changement d'échelle et in fine l'évolution des modes de vie.

Dans ce contexte, le Parc s'est fixé l'ambition de partager une vision commune de la sobriété, d'accélérer l'évolution des modes de vie par l'innovation sociale et la coopération entre acteurs. Il souhaite contribuer à améliorer les Plans climats air énergie territoriaux pour en faire des catalyseurs de la transition.

| Pour le territoire

//// Enjeux

- Transition énergétique et adaptation des modes de vie.
- Émissions et stockage du carbone.
- Solidarité territoriale.
- Résilience et adaptation des activités économiques et des emplois.
- Développement économique et social.
- Intégrité des ressources non renouvelables.
- Implication citoyenne.
- Initiatives de transition sociétale.

//// Objectifs opérationnels

- Lutter contre les précarités énergétiques.
- Accélérer les changements de pratique vers des modes de vie plus sobres et solidaires.
- Opter pour la sobriété énergétique dans les actes de consommation, production et aménagement.
- Favoriser le co-apprentissage et les coopérations.
- Accompagner les mutations du territoire.

//// Rôle du syndicat mixte du Parc et propositions d'actions

Connaître

Co-construction par l'expérimentation de connaissances sur les mécanismes de transition vers modes de vie plus sobres (cf. mesures 3, 4, 5).

Veille collective : anticipation de pratiques plus adaptées en faveur de la sobriété et de l'évolution des modes de vie dans le numérique, le juridique, le social ou dans les modes de production et de commercialisation de l'énergie ; participation aux réseaux d'acteurs ; contribution à des projets de recherche (cf. mesure1).

Veille sur les impacts du numérique : suivi des consommations énergétiques directes et des économies d'énergie générées ; diffusion des données.

Partager

Aide à l'innovation sociale dans les projets énergétiques : diffusion de principes de coopération et de transversalité pour accélérer l'évolution vers des pratiques collectives plus sobres ; transfert des expérimentations, notamment dans le cadre de projets de recherche-action (cf. mesures 3, 4, 5).

Exemplarité et valorisation des sobriétés visibles, partageables et répondant autant que possible aux enjeux d'adaptation au changement climatique : partage d'opérations démonstratives sur l'éclairage nocturne adapté aux stricts besoins, l'autonomie alimentaire et l'alimentation bas carbone dans les cantines, le recyclage, les ressourceries et le réemploi, la sobriété dans les écoles, municipalités, clubs de sports et entreprises (cf. mesures 18, 27, 28, 29, 32).

Faire ensemble

Soutien à l'innovation sociale dans les politiques énergie-climat des EPCI : appui à la création de dynamiques locales fondées sur l'apprentissage et la coopération entre acteurs publics et projets collectifs privés ; intégration de la société civile dans la gouvernance des plans climat avec une logique de tiers lieux (cf. mesures 3, 4, 5 et 15).

Appui à la définition des besoins relatifs aux actes d'achat et projets d'aménagement publics ou privés : aide à l'élaboration de cahiers des charges pour intégrer la sobriété en termes de consommation d'énergie directe ou grise, de matières premières et d'émissions de gaz à effet de serre (cf. mesures 16, 29 et 32).

Expérimentation et diffusion de nouveaux modes de financement : soutien aux particuliers pour l'utilisation des certificats d'économie d'énergie ; mobilisation de financements alternatifs ou citoyens ; aide à la création d'une fondation sur la sobriété permettant des financements publics et privés.

Accompagnement des métiers et des entreprises artisanales, touristiques, tertiaires, industrielles et agricoles : soutien au déploiement de la Troisième révolution industrielle et agricole (TRIA) portée par les chambres consulaires des Pays de la Loire et à la COP régionale Centre Val de Loire; anticipation de la création et de la disparition d'emplois liés à la transition énergétique (cf. mesures 15, 16, 19 et 23).

Contribution à la lutte contre les précarités énergétiques : collaborations avec les Départements, les collectivités, les opérateurs de logements sociaux, les centres sociaux et les espaces info-énergie.

Soutien ou déploiement d'initiatives de mobilités douces et solidaires : appui à des solutions alternatives à l'autosolisme avec les habitants, associations, entreprises et collectivités ; aide à la diffusion de nouvelles technologies de mobilité (cf. mesures 15, 29 et 32).

Engagements des signataires dans le cadre de leurs compétences et moyens

État.

- Collaborer et diffuser les résultats des programmes d'action-recherche sur la transition, notamment au sein des réseaux des Plans climat air-énergie territoire.
- Assurer le suivi et faciliter l'atteinte des objectifs de transition énergétique et climatique des territoires.
- Veiller à l'intégration dans les documents de planification, des ambitions de sobriété liées à la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).
- Soutenir le déploiement des tiers lieux*.

Régions.

- Soutenir techniquement et/ou financièrement la transition énergétique et sociétale.
- Intégrer dans les schémas régionaux des ambitions de sobriété liées à la PPE.
- Intégrer les enjeux de sobriété à l'ensemble de leurs politiques, de leur propre commande publique à l'accompagnement des territoires, des entreprises ou des associations.

Départements.

- Appuyer la sobriété et la transition énergétique et sociétale au travers de leur participation aux sociétés d'économie mixte et de leurs politiques sectorielles : habitat social, collèges, déchets...
- Soutenir, en adéquation avec leurs politiques numérique et d'inclusivité, le déploiement des tiers lieux.

EPCI et communes.

- Viser et atteindre les objectifs de la PPE et des SRADDET dans leur Plan climat et dans leurs documents d'urbanisme.
- Intégrer la notion de « modes de vie » à leur Plan climat air-énergie territoire en renforçant les transversalités entre leurs services.
- Accueillir, faciliter et impulser l'initiative citoyenne.
- Expérimenter des gouvernances partagées associant la société civile à leurs politiques énergétique et climatique.
- Intégrer les enjeux de sobriété à l'ensemble de leurs politiques, de leur propre commande publique à l'accompagnement des entreprises ou des associations locales.
- Soutenir le déploiement de tiers lieux*.

Partenaires potentiels

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)

Chambres consulaires

Chercheurs

Collectifs citoyens et associations

Délégués de services publics sur les transports et la gestion des déchets

Membres du programme de recherche sur les Transitions énergétiques et sociétales

Réseau des Plans climat air-énergie territoire

Structures porteuses de programmes alimentaires de territoire

Structures porteuses des espaces information énergie, des conseils en énergie partagés

Syndicats d'énergie

Version présentée au Comité Syndical de mars 2021

//// Bénéficiaires potentiels

Les habitants et les collectifs de citoyens sont reconnus comme acteurs de la transition ; ils gagnent en solidarité, en lien social et évitent une perte de pouvoir d'achat lié à la précarisation énergétique.

Les EPCI et les communes gagnent en efficacité et en transversalité dans le déploiement de leurs politiques énergétiques en partageant l'action climatique avec l'ensemble des acteurs. Ils améliorent la qualité et l'efficacité de leurs commandes publiques.

Les entreprises anticipent les mutations et préservent leur viabilité économique.

//// Indicateurs de suivi du territoire et d'évaluation des mesures

- Nombre de collectivités ayant fait preuve d'innovation sociale dans leur politique énergie climat (PCAET), avec une gouvernance partagée et une co-construction des projets.
- Consommations énergétiques des secteurs bâtiment et transports, par territoire.
- Évolution de la notion de « sobriété énergétique » vers celle de « mode de vie sobre » dans les PCAET des EPCI à partir d'une grille d'analyse des modes de vie.